

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION AD' HOC

DEUXIEME SESSION

ORDINAIRE 1994

**LE CHOMAGE DES JEUNES
EN COTE D'IVOIRE**

R A P P O R T

Présenté

AU NOM DE LA COMMISSION AD' HOC
PAR MONSIEUR **DIDIER KOUADIO KOFFI**
RAPPORTEUR GENERAL

Séance du 17 Novembre 1994

(Question dont le Conseil Economique et Social s'est saisi conformément à l'article 26 du Règlement Intérieur)

- SOMMAIRE -

**PREMIERE PARTIE : LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION
DU CHOMAGE DES JEUNES**

1. Définitions et données de base
 - 1.1. Définitions
 - 1.2. La population
 - 1.3. La situation de l'emploi

2. Les causes du chômage des jeunes
 - 2.1. Les causes liées à la demande d'emploi
 - 2.2. Les causes liées à l'offre d'emploi

3. Quelques expériences de lutte contre le chômage des jeunes
 - 3.1. Le Service Civique National
 - 3.2. Le Programme d'Action Commerciale
 - 3.3. Le Programme Agripac
 - 3.4. Le Projet de retour des jeunes à la terre
 - 3.5. Le Fonds de Solidarité
 - 3.6. Les Programmes de la Politique Nationale de l'Emploi
 - 3.7. Les Fonds sociaux

DEUXIEME PARTIE : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

- 1. Au niveau du système éducatif et de la formation**
- 2. Au niveau de l'apprentissage**
- 3. Le service civique national**
- 4. Des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes**
- 5. Le secteur BTP et la promotion des PME**
- 6. L'extension des activités des coopératives agricoles**
- 7. L'agriculture et le secteur informel**
- 8. L'embauche prioritaire des nationaux**
- 9. Le Système d'informations et la décentralisation**

CONCLUSION

Le **chômage** est devenu un fléau social universel qui touche à la fois les pays développés du Nord et les pays en voie développement du Tiers-monde.

Selon le dernier rapport de l'Organisation Internationale du Travail, on comptait en 1992, **32,3 millions** de **chômeurs** dans les pays de l'OCDE (1), soit 8,2 % de leur population active.

Ceux de l'Afrique Sub-Saharienne connaissent un taux de chômage urbain estimé entre **15 et 20%** de la population active, soit plus de 14 millions de personnes.

Le chômage est largement diffusé dans le corps social: toutes les couches sociales, toutes les catégories socio-professionnelles, les populations urbaines comme rurales, les adultes aussi bien que les jeunes, sont ainsi largement concernés par le phénomène.

Mais le chômage des jeunes, force vive des nations, est des plus préoccupants, car ces nations sont frappées dans leur espoir et dans leur devenir.

On note ainsi que le taux de chômage des jeunes en Amérique et en Europe se situe respectivement à 14,6 % et à 18,4 %, Il atteint des pointes dans des pays comme l'Espagne avec 32,5 %, l'Italie, 27,4 % et la France, 21,8%. En Afrique Subsaharienne, on estime que le taux de chômage des jeunes est trois fois plus élevé que celui des adultes. Il atteindrait ainsi, 40 % au Kenya et 30 % en Côte-d'Ivoire au debut des années 90.

(1) l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques comprend les pays du Nord suivants :

Canada, USA, Japon, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Islande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Turquie, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Australie, Nouvelle Zélande.

Aussi, l'auto-saisine du Conseil Economique et Social sur " *le Chômage des jeunes en Côte-d'Ivoire* " participe-t-elle de la prise de conscience internationale de l'ampleur de ce phénomène, puisque ce thème est proposé comme problématique centrale de la rencontre internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires, prévue en 1995 au Portugal ?

Le présent rapport s'articule autour de deux axes :

- le diagnostic de la situation du chômage des jeunes ;
- et les propositions de solutions et recommandations.

PREMIERE PARTIE

LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DU CHOMAGE DES JEUNES

1. Définitions et données de base

1.1. Définitions

a) - Le Chômage et le Chômeur

Le Chômage et le chômeur font l'objet de définitions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui sont largement admises aujourd'hui.

Le chômage est ainsi défini comme *l'état des personnes sans emploi, disponibles pour travailler et recherchant effectivement un emploi.*

Est considérée comme chômeur, *la personne en âge de travailler, qui est sans travail, disponible pour travailler et à la recherche d'un travail.*

b) - Le Demandeur d'emploi et le Primo demandeur-d'emploi

Est définie sous le vocable de *demandeur d'emploi*, toute personne en âge de travailler, à la recherche d'un emploi.

../..

Les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi, constituent les demandeurs d'emploi, composés de deux sous-ensembles bien distincts :

- Les chômeurs qui ont déjà eu une ou plusieurs expériences professionnelles,
- Et les demandeurs de premier emploi, en général des jeunes, en quête de leur première occupation professionnelle.

c) - Les Jeunes

La tranche d'âge qui définit la jeunesse est assez variable.

Dans le cadre de la présente étude, *le jeune demandeur d'emploi est défini comme la personne active de moins de trente ans*, c'est-à-dire, celle ayant un âge compris entre 15 et 30 ans.

Pour des raisons de commodité et dans le souci d'appréhender le chômage des jeunes dans toutes ses dimensions, nous avons retenu la population de jeunes demandeurs d'emploi, qui comprend les jeunes chômeurs nantis d'expériences et les primo-demandeurs d'emploi.

1.2. La Population Ivoirienne : **Ses grandes caractéristiques**

Les données du recensement général de la population réalisé en 1988 et publié en 1992, nous permettent d'extrapoler à fin 1993, les éléments ci-après relatifs à la population ivoirienne.

La population globale est estimée à 13.175.000 personnes,

à la fin de 1993. Elle se répartit comme suit en fonction :

du sexe :

- Hommes : 51 % , soit 6 719 250 personnes
- Femmes : 49 % , soit 6 455 750 personnes

de l'habitat :

- Ruraux : 55 % , soit 7 246 250 personnes
- Urbains : 45 % , soit 5 928 750 personnes

de l'âge :

- Moins de 15 ans : 47 % , soit 6 192 250 personnes
- de 15 à 30 ans : 28 % , soit 3 689 000 personnes

On dénombre 3 952 500 étrangers, soit 30 % de la population globale ivoirienne. Cette population non ivoirienne, provenant essentiellement des pays francophones limitrophes, ainsi que du Nigéria et du Libéria, place la Côte-d'Ivoire au deuxième rang mondial, après l'Australie, des pays ayant le plus fort taux d'immigration

Les projections les plus sérieuses prévoient le doublement de la population globale en l'an 2010, c'est à dire dans 15 ans, passant de 13 à 26 millions.

1.3. La Situation de l'Emploi

La population active (16 à 55 ans) est estimée à la fin de 1993 à 5.300.000 personnes, soit près de 40 % de la population globale.

Environ 4,6 millions d'entre elles auraient une occupation professionnelle, soit une population sans emploi de près de 700.000 personnes, donc un taux de chômage théorique de plus de 13 % (2) de la population active.

Ces personnes occupées se répartissent ainsi entre les différents secteurs d'emploi :

- Secteur agricole : 3.700.000 personnes (70%)
- Secteur moderne : 370.000 personnes (dont secteur public 103.000) (7 %)
- Secteur informel : 1.230.000 personnes (23%).

On observe ainsi que les secteurs agricole et informel absorbent 93 % des emplois dans notre pays.

On note également que la main-d'oeuvre étrangère représente 30 % de la population active, occupe 30 % des emplois modernes et 63 % des emplois du secteur informel.

Les services officiels de l'emploi (3) , ont recensé en 1992 environ 117.000 demandeurs d'emplois, repartis entre :

- Chômeurs : 44.000 personnes (38 %)
- et Demandeurs de Premier emploi: 73.000 (62 %).

(2) *D'autres estimations plus récentes du Ministère de l'Emploi et de la Fonction publique, situent ce taux autour de 25 %*

(3) *Sources OMOCI : l'Office de la Main-d'Oeuvre de Côte-d'Ivoire est remplacé depuis 1993 par l'AGEPE, l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi.*

Sur les 73.000 demandeurs de premier emploi inscrits à l'OMOCI, qui constituent l'essentiel du champ de notre étude, on dénombrait :

- 1500 diplômés de l'enseignement supérieur (2 %)
- 4200 diplômés de l'enseignement technique (5 %)
- 1200 diplômés de fin d'études secondaires (2 %)
- 66.500 sortis du système éducatif sans diplôme ou déscolarisés (91 %)

On en déduit que plus de 60 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'OMOCI sont des jeunes et que 91 % d'entre eux sont sans qualification.

Aussi, le chômage des jeunes en Côte-d'Ivoire est-il devenu un fait de société préoccupant par son ampleur et par ses conséquences ?

La délinquance juvénile, sous toutes ses formes : l'enfance abandonnée et désœuvrée avec des petits métiers précaires, le développement de la consommation de la drogue chez les jeunes, la prostitution, le proxénétisme, le développement spectaculaire du sida, le banditisme et l'insécurité en milieu urbain et en milieu rural, sont autant de manifestations et de conséquences plus ou moins directes du chômage des jeunes.

Nous vivons dans une sorte de nouvelle société duale. Dans les années 1960-1970, on opposait, la société moderne à la société traditionnelle.

Aujourd'hui, il faut plutôt opposer une société moderne en crise ou en transition à une société d'exclus et de marginaux.

../..

Ce sera bientôt la 4ème année consécutive que le système scolaire, plus spécifiquement le système universitaire est perturbé par les revendications estudiantines ayant abouti à des années inachevées.

C'est une jeunesse urbaine, découragée qui ne semble plus avoir le goût de l'effort intellectuel tant pour se cultiver que pour se former à un métier, car les chances de se trouver un emploi après tant de sacrifices sont si minces.

Ce phénomène commence à atteindre aussi le monde rural.

Naguère on pouvait parler de sous-emploi en milieu rural mais pas de chômage, car chaque membre de la société arrivait à s'occuper utilement et dignement pour le bénéfice de toute la collectivité. En périodes creuses de fin d'activités agricoles, les populations s'adonnaient à des tâches d'intérêt collectif ou à des activités non agricoles.

Dans cette société, les jeunes étaient en apprentissage très tôt auprès des adultes, de sorte qu'au sortir de l'adolescence, ils pouvaient exceller dans l'exercice de plusieurs activités.

Le chômage n'était pas connu pour ainsi dire.

De nos jours, les jeunes déscolarisés ou diplômés retournés au village n'entendent plus s'adonner aux activités agricoles, jugées avilissantes ou peu valorisantes pour leur statut de lettrés.

Il s'est créé donc des chômeurs dans les villages, attendant l'occasion de retourner en ville à la recherche d'un emploi salarié.

L'exode rural se poursuit : alors qu'on note un déficit de main-d'oeuvre agricole de l'ordre de 433.000 personnes, on recense plus de 120.000 demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'OMOCI dans les grandes agglomérations urbaines du pays (Abidjan, Bouaké et San-Pédro) et provenant pour la plupart des zones rurales ou semi-urbaines.

Une autre conséquence, plus directement économique, de ce chômage des jeunes, est la forte réduction de la demande de biens et services aux entreprises, du fait de l'absence de pouvoir d'achat de classes d'âge plus attirées par le style de consommation moderne et ayant plus de besoins. Cet état de fait contribue à aggraver la crise économique d'abord dans les secteurs modernes, puis dans le secteur agricole traditionnel, avec la forte corrélation relevée entre les flux d'échanges socio-économiques de ces deux secteurs de l'économie nationale.

La montée du chômage des jeunes en Côte-d'Ivoire s'explique par plusieurs causes .

2. Les causes du chômage des jeunes en Côte-d'Ivoire

Deux sources principales de causes sont relevées :

- Les causes liées à la demande d'emploi,
- Et les causes relatives à l'offre d'emploi.

2.1. Les Causes Liées à la demande d'emploi

Le système de formation à tous les ordres d'enseignement est peu adapté au marché de l'emploi.

On rencontre les mêmes difficultés dans de nombreuses filières d'emploi, alors que des employés destinés au tertiaire, tels pupitreurs, secrétaires-dactylographes ou aides-comptables, sont déversés sur le marché par les structures publiques, mais surtout privées de formation professionnelle sans perspectives sérieuses d'embauche.

L'enseignement supérieur, plus spécialement l'Université, forme en vase clos sans contacts réguliers et systématiques avec le monde de la production. Ainsi, dans certaines filières de formation, des promotions entières de "maîtrisards" restent-elles sans emploi au-delà de plusieurs années ?

Par ailleurs, la baisse du niveau de l'enseignement rend difficile la poursuite d'autres études pour les étudiants méritants ou ayant les moyens, dans les universités étrangères.

La Côte-d'Ivoire dont le développement économique et social repose à maints égards sur l'agriculture, ne dispose que d'une seule école d'agriculture au niveau secondaire et de deux écoles d'ingénieurs d'agriculture au niveau supérieur (IAB et ENSA de Yamoussoukro). Celles-ci offrent moins de 200 places chaque année à des jeunes désireux de se former aux métiers de l'agriculture et de l'élevage.

Depuis la colonisation, la philosophie de base de notre système éducatif prépare les formés à être des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire des salariés. L'esprit d'entreprise n'y est pas développé, à la différence des pays africains de colonisation anglaise.

../..

De nombreux métiers urbains ou ruraux comme: réparateurs d'engins ou d'outillages agricoles, maçons, plombiers, électriciens, menuisiers, vulcanisateurs etc, sont exercés par des étrangers, alors que les jeunes ivoiriens sont en attente d'hypothétiques concours administratifs ou de réponses à des demandes d'emplois adressées aux entreprises modernes structurées.

La concurrence des travailleurs émigrés est également défavorable aux jeunes ivoiriens dans certaines filières modernes d'emplois à bas salaires, ou de conditions d'exercice difficiles.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que les jeunes ivoiriens surévaluent les diplômes et le travail de col blanc. Ils n'ont pas l'esprit d'entreprise, le goût du risque et l'autonomie nécessaires pour affronter les nouvelles données du marché de l'emploi.

Notons qu'à la forte croissance démographique enregistrée par la population ivoirienne (3,8% l'an) n'a pas correspondu un rythme équivalent d'accroissement de la richesse nationale. Au contraire au cours de ces dernières années, on a assisté à une évolution négative du produit national brut (-7 % entre 1987 et 1990) .

Au total, les obstacles à l'embauche des jeunes, vue sous l'angle de la main-d'oeuvre, relèvent des phénomènes d'ordre socio-économique : un système éducatif inadapté et des jeunes dont la mentalité et le comportement ne les rendent pas aptes à affronter les nouveaux défis de l'emploi, en constituent les éléments essentiels.

2.2. Les Causes Liées à l'offre d'emploi

L'économie ivoirienne est fondée depuis l'indépendance sur le développement de l'agriculture, notamment la culture des produits d'exportation qui représentaient une part très importante des ressources de l'Etat. (En 1968-69 le café et le cacao représentaient 73 % des recettes d'exportation de la Côte-d'Ivoire).

Dans les années 1970, un effort de diversification des ressources par une promotion dynamique de l'industrie a été engagé.

Mais cette industrialisation par substitution des importations a vite trouvé ses limites dans l'étroitesse du marché national.

Les recettes des exportations agricoles ayant accru sa solvabilité, l'Etat a pu s'endetter (4) pour financer des infrastructures et impulser le développement économique et social du pays.

Mais avec la chute brutale de ces ressources quelques années plus tard, (le prix du kilo de café baisse de 70 % entre 1987 et 1992, celui du cacao de 48 % sur la même période), le service de la dette est devenu un véritable goulot d'étranglement, en même temps que les apports extérieurs se rarefient.

La faiblesse de l'épargne nationale n'a pas permis non plus de soutenir le rythme d'investissement des deux premières décennies de l'indépendance. Le pays est entré de plain-pied dans le spectre de la crise économique. Ainsi, de 1960 à 1980, le taux moyen de croissance du PIB a -t-il été de 7% contre 2,2 % entre 1981 et 1985, et de -7 % de 1987 à 1990 ?

(4) 18 milliards de dollars de dettes en 1990 ; le service de la dette représentait 24 % du PIB également en 1990.

La Côte-d'Ivoire, à l'instar d'autres pays du Tiers-Monde s'est engagé dans des programmes d'ajustements structurels (PAS) avec les institutions de Bretton Woods dès 1981.

Les conséquences de cette crise et ses remèdes (PAS) sur l'emploi sont nombreuses et multiformes. Citons entre autres , les effets produits par :

- le désengagement de l'Etat,
- la rationalisation de l'Administration,
- la crise du secteur privé moderne.

22.1. Le désengagement de l'Etat

Avec la faiblesse de l'épargne nationale et l'absence d'une classe d'entrepreneurs nationaux, l'Etat s'est engagé de façon déterminante dans la production de biens et services au cours des deux premières décennies de l'indépendance. En 1980, l'investissement public représentait 10,3% du PIB et contribuait pour 41% à la formation brute du capital fixe, l' Etat consacrait au titre de la subvention aux entreprises publiques, 568 milliards de francs CFA sur la période 1982-1988.

Une des mesures importantes prises lors de la mise en oeuvre du premier programme d'ajustements structurels, a été la liquidation de 25 entreprises publiques sur un total de 47, entraînant la suppression de près de 10.700 emplois.

Si la compression des effectifs ne touchait pas directement ou exclusivement les jeunes demandeurs d'emploi, la mise sur le marché d'adultes plus qualifiés rendait plus difficile l'accès des jeunes à l'emploi .

../..

22.2. La rationalisation de l'Administration Publique

La nécessité de réduire le déficit public, une conditionnalité de base des PAS, a amené les pouvoirs publics à engager des actions visant à la rationalisation de l'Administration Publique.

Les recensements successifs des effectifs, la stricte limitation des recrutements, et le blocage des salaires nominaux, n'avaient d'autres buts qu'une meilleure maîtrise de la masse salariale des agents de l'Etat.

Par ailleurs, certaines entreprises publiques ont eu leur statut modifié, devenant des établissements publics nationaux avec pour conséquence importante, l'alignement des salaires de leurs agents sur ceux de la Fonction Publique.

La Fonction Publique qui était l'espoir d'un grand nombre de jeunes diplômés, leur ferme les portes d'année en année. Ainsi note-t-on, la présence sur le marché du travail de plus de 200 étudiants diplômés de l'Ecole supérieure de travaux publics et près de 300 médecins diplômés de l'Université à la recherche d'un premier emploi ?

22.3. La crise du Secteur Privé

Les compressions dans le secteur public, l'alignement des salaires, la baisse des commandes publiques liée à la raréfaction des ressources de l'Etat, les retards dans les paiements de la dette intérieure, et le coût élevé des facteurs de production, ont affecté de façon profonde et durable la demande au secteur privé moderne, sa compétitivité et donc sa survie.

Ainsi, entre 1980 et 1990 le secteur privé moderne a-t-il perdu plus de 70.000 emplois ?

Certaines filières ont été particulièrement sinistrées : le BTP (Bâtiment et Travaux Publics) a perdu 90 % de ses effectifs, tandis que le secteur textile en perdait 60 % sur Abidjan et Bouaké.

D'une façon générale, la combinaison des facteurs de production du secteur moderne en Côte-d'Ivoire, est à haute intensité de capital. On note qu'il faut 2 % de croissance en terme de PIB pour créer 1 % d'emplois en plus

Alors que dans la plupart des pays du Tiers-Monde (les pays asiatiques notamment) qui cherchent à sortir du cercle pernicious du chômage et du sous-emploi, la préférence est accordée aux combinaisons productives à haute intensité de main-d'oeuvre, c'est à dire, le recours à des investissements qui nécessitent plus l'emploi de main-d'oeuvre que de machines.

Le chômage urbain de la population active s'est considérablement accru, atteignant à Abidjan 23 % en 1986 contre 8 % en 1977.

Les jeunes sont les plus touchés : le taux de chômage était par exemple de 38,8 % pour la tranche d'âge des 18-24 ans en 1986.

Le marché national de l'emploi, vu sous l'angle de l'offre, se caractérise essentiellement par la faible capacité du secteur moderne, tant public que privé, à pourvoir du travail.

Face à la montée du péril du chômage, le Gouvernement a conçu et mis en oeuvre plusieurs programmes qui ont connu des fortunes diverses.

3 Quelques expériences de lutte contre le chômage des jeunes

Le plein-emploi a été une préoccupation constante des autorités politiques ivoiriennes.

L'option économique choisie à l'indépendance et le code des investissements de 1959, visaient à créer les conditions du plein-emploi des nationaux.

Mais force est de constater que les réalités économiques ont été plus dures, plus imprévisibles, avec la détérioration régulière et accentuée du marché de l'emploi au cours des 15 dernières années.

En ce qui concerne spécifiquement le chômage des jeunes, plusieurs programmes visant à le resorber ont été conçus par le Gouvernement ivoirien.

Nous retiendrons les plus pertinents pour illustrer la présente étude :

- Le Service Civique National,
- Le Programme d'Action Commerciale (PAC) .
- Le programme Agripac,
- La politique du retour des jeunes à la terre,
- Le Fonds de Solidarité,
- Les programmes de la Politique Nationale de l'emploi adoptés en 1990,
- Les Fonds Sociaux d'après dévaluation.

3.1. Le Service Civique National

Le Service Civique National fut conçu à l'origine, en 1961, pour être intégré à l'organisation militaire nationale. Ainsi, pendant la 2ème année de service militaire, le contingent devrait-il se consacrer à des tâches civiles ?

Mais les besoins et l'engouement en ont fait une activité autonome avec pour objectifs principaux :

- L'intensification des cultures vivrières,
- La mécanisation de l'agriculture.

Des jeunes gens furent recrutés dès 1962 à l'Ecole des Cadres du Service Civique de Bouaké, où pendant 3 ans ils apprirent les métiers de l'agriculture, de l'élevage, de la topographie, de la menuiserie, de la ferronnerie, de la maçonnerie etc. .

Une quinzaine de camps de jeunesse rurale fut ouverte à la suite du Centre de Bouaké, à travers le pays.

Cinq ans plus tard, c'est plus de 5000 jeunes formés et 4000 ha de cultures vivrières qui ont été mis en exploitation.

En 1964, l'ouverture de l'Ecole du service civique féminin de Bouaké, allait permettre d'intégrer les jeunes filles analphabètes ou déscolarisées au programme du Service Civique National.

Le Service Civique Féminin a formé une centaine de monitrices pour la vulgarisation en milieu rural, tandis que 2000 jeunes filles ont bénéficié de la formation aux métiers de l'hygiène, des travaux ménagers et de l'agriculture.

Il semble que l'accent n'ait pas été suffisamment mis sur le reclassement des jeunes au sortir de ce programme. C'est ainsi qu'au lieu de s'installer dans des fermes modernes indépendantes, les partants des camps cherchaient à se recaser à l'Armée, ou dans des emplois salariés urbains.

Des difficultés de gestion et la baisse de fréquentation des camps ont mis fin à une prometteuse expérience en matière de lutte contre le chômage des jeunes.

../..

3.2. Le Programme d'Action Commerciale (PAC)

Ce programme initié en 1970 avec la création de la Société Distripac, visait à intéresser les nationaux, et plus particulièrement les jeunes à la profession de commerçants .

Distripac constituait la Centrale d'achat et les jeunes désireux de s'installer comme commerçants sous l'enseigne PAC, recevaient une formation à l'Ecole de Commerce et de Gestion créée à cet effet.

En 1978, la chaîne PAC disposait de 250 magasins repartis dans tout le pays. Tous les centres de plus de 3000 habitants disposaient d'un magasin PAC.

Suite aux difficultés de gestion de Distripac et de l'insuffisance d'organisation des commerçants installés, ce programme a été finalement arrêté, occasionnant la disparition de plusieurs milliers d'emplois tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

3.3. Le Programme Agripac

A l'instar des Halles de Rungis en France, un marché de gros de vivriers et de viande a été constitué à Abidjan (Abobo), pour assurer la redistribution dans plusieurs points de détails constitués par des kiosques tenus par des jeunes. La liquidation d'Agripac en 1980 a entraîné la perte de plusieurs milliers d'emplois directs et induits.

3.4. Le Projet de Retour des Jeunes à la Terre

Le retour des jeunes à la terre fut une des réponses proposée par le Gouvernement pour enrayer la montée du chômage des jeunes en milieu urbain.

../..

Le projet Yabra (Région de Yamoussoukro) et le projet du Périmètre rizicole motorisé de San-pédro, furent entre autres, les exemples pilotes et les plus marquants de ce programme.

L'Etat a équipé des plateformes (près de mille hectares aménagés pour 171 jeunes à Yabra), a créé une cité avec toutes les commodités, pour permettre à des jeunes de s'adonner à la riziculture entre 1972 et 1976. Au fur et à mesure que ces jeunes avaient des ressources, ils cherchaient à retourner à la ville pour s'y installer à la recherche d'emploi ou pour poursuivre les études.

L'autre constat fut que la plupart des jeunes issus du milieu urbain n'ont admis le retour à la terre que comme un phénomène temporaire pour certains, un pis-aller pour d'autres.

Enfin, en dehors des projets pilotes, les jeunes qui ont voulu intégrer d'autres zones pour s'adonner à l'agriculture ou à l'élevage se sont très vite heurtés aux problèmes fonciers (disponibilité des terres n'appartenant pas à leurs parents) sans bien sûr, négliger les problèmes financiers, d'encadrement et d'écoulement de la production.

3.5. Le Fonds de Solidarité

Le Fonds de Solidarité institué en 1981 sur décision du Président Felix Houphouet Boigny, était alimenté par un prélèvement de 1 % sur les salaires de la Fonction Publique et sur ceux du secteur privé, pour assister les travailleurs ivoiriens frappés par le chômage.

Instauré pour deux ou trois ans, il devait avoir deux emplois essentiels: le traitement social et le traitement économique du chômage.

Par le truchement du traitement social, les chômeurs percevaient un pécule mensuel qui est passé de 100.000 F par mois pour les cadres et agents de maîtrise au début, à 50.000 F par mois aujourd'hui.

Le traitement économique consistait à financer les projets de réinsertion des chômeurs.

Le rendement moyen de ce fonds est de l'ordre de 4 milliards par an. Il a souvent servi à financer le traitement social.

La politique Nationale de l'Emploi entendait consacrer au moins un tiers des fonds au traitement économique.

3.6. Les Programmes de la Politique Nationale de l'Emploi

Le Gouvernement a adopté en juillet 1991 neuf programmes d'emploi, dont trois concernaient plus spécifiquement les jeunes :

- Le programme d'aide à l'embauche (PAE),
- Les programmes spéciaux de création d'emploi (PSCE),
- et les programmes de création de micro-entreprises (PCME).

Le PAE vise à donner aux jeunes diplômés une première expérience d'entreprise à travers des stages de longue durée (1 an) judicieusement négociés avec les entreprises pour pouvoir déboucher sur un emploi. A défaut d'embauche, l'année d'expérience acquise en situation réelle d'emploi devait aider les jeunes à se recaser ou à s'installer à leur propre compte.

Mis en oeuvre sous forme pilote en 1992 et 1993, il a permis de mettre en stage 1500 jeunes diplômés avec un taux de retention en entreprise de près de 50 %.

Les Programmes Spéciaux de Création d'Emplois concernent les travaux d'utilité publique. Le programme pilote s'est déroulé dans la commune de Yopougon où 840 femmes et jeunes sans activité ont été engagés pour l'entretien des voies et caniveaux. La société ASH poursuit ce programme dans une formule plus pérenne avec des jeunes dames dans la plupart des communes de la ville d'Abidjan.

Le programme de création de micro-entreprises a consisté à sélectionner des demandeurs d'emploi désireux de s'installer à leur propre compte dans des micro-projets. Une forte proportion des candidats étaient des jeunes diplômés ou déscolarisés.

Le programme pilote a permis de former 500 futurs entrepreneurs pendant 3 mois à la maîtrise des métiers de base et de la gestion de micro-entreprises.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes gens attendent le financement de leurs micro-projets dans diverses filières comme l'horticulture, l'agro-pastoral, la micro-industrie, la distribution de produits vivriers etc. Avec l'avènement des Fonds Sociaux, certains promoteurs ont reçu des chèques pour démarrer effectivement leur entreprise.

3.7. Les Fonds Sociaux

Après la dévaluation du franc CFA, le Gouvernement a mis en place des Fonds Sociaux destinés à soutenir l'initiative de certains groupes cibles pour aider à la relance de l'activité économique.

../..

Le Fonds de la Jeunesse destiné au financement des projets des jeunes doté de 500 millions de FCFA, le Fonds d'intervention d'actions culturelles doté de 150 millions, le Fonds des Jeunes Agriculteurs de 500 millions, le Fonds Femmes et Développement de 350 millions et le Fonds d'Insertion des Jeunes Diplômés et de Réinsertion des Déflatés de 1.300 millions, visent spécifiquement à intégrer les jeunes dans le processus de production économique.

En phase d'expérimentation actuellement, il est trop tôt pour juger de l'impact réel sur la création d'emplois, singulièrement pour les jeunes.

DEUXIEME PARTIE

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Il est plus qu'impérieux aujourd'hui d'adopter des mesures vigoureuses de lutte contre le chômage des jeunes, qui constitue une véritable exclusion de la frange la plus nombreuse et la plus active de la population.

Pour ce faire, le Conseil Economique et Social propose :

1 Au niveau du système éducatif et de la formation

Dans la suite de l'adoption de la nouvelle loi d'orientation sur l'enseignement, le Conseil Economique et Social invite le Gouvernement à prendre les dispositions règlementaires et les mesures nécessaires pour :

- accroître l'efficacité interne du système éducatif afin de réduire, voire d'enrayer l'échec scolaire jusqu'ici imputable à une trop forte sélection et à la faible disponibilité des structures d'accueil, notamment dans le primaire et le premier cycle du secondaire,

- créer à la fin des cycles : primaire et secondaire des systèmes d'orientation pour des formations pratiques aux métiers et à l'emploi direct. On pourrait ainsi imaginer des préparations aux métiers dans certaines écoles primaires pendant 2 ans après le CM2, une sorte d'écoles primaires supérieures spécialisées dans l'agro-pastoral ou dans des techniques débouchant sur les micro-activités urbaines et rurales non-agricoles. La plupart des jeunes ainsi formés s'intégreront dans le secteur traditionnel rural ou dans le secteur informel urbain qui demeurent d'importants gisements d'emplois.

- diversifier et accroître après le BEPC, les possibilités de formation vers des BEP ou BT techniques débouchant sur les métiers et l'emploi dans des secteurs non saturés.

- encourager et intensifier la préparation au BTS après la terminale sans le BAC .

- prévoir au niveau de l'enseignement supérieur, après le premier cycle ou même la première année, des formations de très courte durée, de quelques mois, dites qualifiantes, dans des grandes écoles, et ciblées sur des possibilités d'emploi identifiées et non satisfaites.

2. Au niveau de l'apprentissage

Il existe des métiers ou des emplois, en milieu rural et dans le secteur urbain informel, occupés par des étrangers et auxquels n'accèdent pas les Ivoiriens, le plus souvent par manque d'information et de formation.

A l'instar des écoles privées, les ministères chargés de la formation technique doivent encourager la multiplication des centres privés d'apprentissage. Ces centres formeraient à plusieurs métiers de base permettant en trois ans, aux jeunes formés d'acquérir deux ou trois métiers de base. On pourrait alors envisager un système de prêt de trousse à outils afin que certains s'installent à leur compte à titre individuel ou en coopérative .

L'existence d'un Fonds d'Apprentissage et des fonds des bailleurs multilatéraux et bilatéraux destinés à des groupes cibles les plus faibles, devra encourager le développement de l'apprentissage destiné aux descolarisés du système éducatif et aux déflatés du système de production.

3. Le service civique national

Sans réimplanter le projet du début de l'indépendance, il s'agit d'imaginer une adaptation au contexte actuel pour créer un vaste projet national de service civique pour les jeunes gens et pour les jeunes filles. Deux centres civiques par région (un pour les filles et un pour les jeunes gens) donneraient une formation civique et militaire à des jeunes désœuvrés qui, apprendraient ensuite à pratiquer des activités agropastorales. Après 2 ans, dans le cadre de l'aide aux jeunes ou du retour à la terre, des systèmes de prêts seront imaginés pour ceux qui désirent s'installer dans une activité.

Les jeunes diplômés feront leur service civique dans l'enseignement primaire, secondaire ou technique après de courtes périodes de stages pédagogiques. De même, les jeunes médecins pourraient être engagés dans un service national de soins communautaires.

4. Des mesures spécifiques en faveur le l'emploi des jeunes

Pour encourager l'offre d'emploi par les entreprises modernes, des mesures spécifiques doivent être prises pour l'emploi des jeunes :

- Réduire le coût de l'emploi des jeunes par des mesures d'aides fiscales ou d'aides directes chaque fois qu'une entreprise recrute ces jeunes,

- Contrôler l'application des textes de l'Administration du Travail pour éliminer - l'embauche frauduleuse des étrangers - le maintien en activité des personnes admises à la retraite et le cumul des emplois dans des filières comme la santé publique.

Le gouvernement devra intensifier le programme d'aides à l'installation de jeunes promoteurs en vue de créer une véritable classe d'entrepreneurs nationaux et un tissu dense de PME nationales.

5. Le secteur BTP et la promotion des PME

Il faudra encourager la relance des activités dans le Bâtiment et les Travaux Publics, secteur gros provoyeur d'emploi.

Pour promouvoir les PME de ce secteur, il s'agit de simplifier l'accès aux marchés publics et d'instaurer des systèmes d'encouragement des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre tant pour la création que pour l'entretien des infrastructures rurales et urbaines.

6. L'extension des activités des coopératives agricoles

Il faudra promouvoir le développement et la diversification des activités coopératives déjà bien lancées avec les GVC de commercialisation. Il s'agit de l'étendre à l'encadrement, à la production, voire au financement, toutes nouvelles activités qui responsabilisent le monde rural et qui ouvrent d'importantes perspectives d'emploi non agricoles pour les jeunes.

7. L'agriculture et le secteur informel

On devra encourager plus particulièrement les 2 grands secteurs pourvoyeurs d'emploi que sont le secteur agricole traditionnel et le secteur informel urbain qui occupent actuellement 93 % de la population active. Il faudra déplacer l'épicentre des politiques d'emploi du secteur moderne très peu pourvoyeur d'emploi (7 %) vers l'agriculture et l'informel qui resteront longtemps encore des gisements d'emploi.